

Pour vos démarches d'état civil en ligne : [Demande d'acte d'état civil en ligne \(naissance, mariage, décès\)](#)

Extrait de naissance

Où s'adresser : à la mairie du lieu de naissance

Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité

Extrait de mariage

Où s'adresser : à la mairie du lieu du mariage

Renseignements et pièces à fournir : pièce d'identité et date du mariage

Extrait de décès

Où s'adresser : à la mairie du lieu de décès

Renseignements et pièces à fournir : nom de famille du défunt et date du décès

Reconnaissance pré-natale pour les personnes non mariées

Où s'adresser : à la mairie du domicile

Renseignements et pièces à fournir : avant la naissance de l'enfant, les futurs parents doivent se présenter en mairie munis chacun de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Mariage

Où s'adresser : à la mairie du domicile d'un des futurs époux

[Dossier à présenter avant le mariage](#)

Déclarer un décès

Où s'adresser : à la mairie du décès

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille du défunt + certificat du médecin qui a constaté le décès + carte d'identité du déclarant

Carte Nationale d'Identité ou Passeport

Où s'adresser : à une [mairie équipée d'une station de recueil biométrique](#)

Voir aussi [Dossier à constituer pour obtenir une carte nationale d'identité](#) et [Dossier à constituer pour obtenir un passeport](#)

Inscription sur les listes électorales

Où s'adresser : à la mairie du Domicile

Renseignements et pièces à fournir : livret de famille ou carte nationale d'identité et justificatif de domicile

Carte grise

Les formalités de demande de certificat d'immatriculation (« carte-grise »), se font en ligne via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion. Consultez : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

Vidéo explicative : [ANTS Chaîne](#)

Changement de domicile

Renseignements et pièces à fournir :

- à l'arrivée : se présenter à la mairie muni de son livret de famille ou de sa carte d'identité

- au départ : signaler à la mairie la date de départ et la nouvelle adresse

Autorisations d'urbanisme

Tout sur les déclarations et autorisations nécessaires selon votre projet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Recensement citoyen

Cette démarche est à faire dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès de votre mairie ou sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>